

Cote du document:	EB 2008/94/R.14
Point de l'ordre du jour:	11 b) i)
Date:	13 août 2008
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et de don à la République de Madagascar pour le

Projet d'appui aux organisations professionnelles et aux services agricoles

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quatorzième session
Rome, 10-11 septembre 2008

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après.

Benoît Thierry

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2234
courriel: b.thierry@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation pour approbation	iii
Carte de la zone du projet	iv
Résumé du financement	v
I. Le projet	1
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	5
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié	7
Appendices	
I. Principaux documents de référence	
II. Cadre logique	

Sigles et acronymes

AROPA	Projet d'appui au renforcement des organisations professionnelles et aux services agricoles
BAfD	Banque africaine de développement
CSA	Centres de services agricoles
DVAAOP	Direction de la vulgarisation agricole et de l'appui aux organisations de producteurs (MAEP)
FDA	Fonds de développement agricole
FRDA	Fonds régional de développement agricole
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MAP	Plan d'action Madagascar
OP	Organisations paysannes
OPF	Organisations paysannes faitières
PSA	Programme sectoriel agricole
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
SRAOP	Service régional d'appui aux organisations de producteurs
TT	Tranoben Tantsaha (Chambre d'agriculture)

Recommandation pour approbation

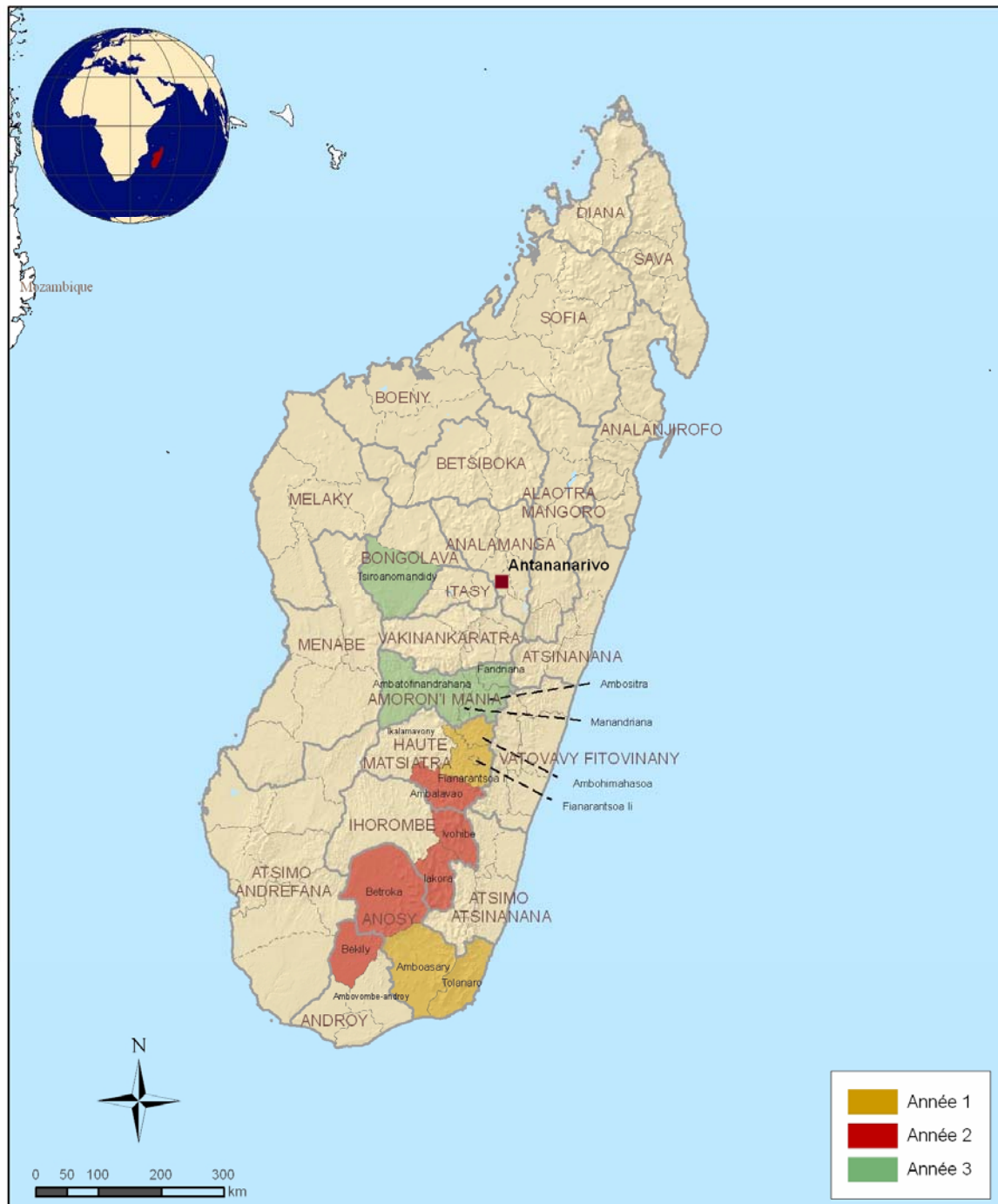
Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et de don à la République de Madagascar pour le projet d'appui aux organisations professionnelles et aux services agricoles, telle qu'elle figure au paragraphe 37.

Carte de la zone du projet

Madagascar

Projet d'appui au renforcement des organisations professionnelles et services agricoles (AROPA)

Rapport de pré-évaluation



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte compilée par le FIDA

République de Madagascar

Projet d'appui aux organisations professionnelles et aux services agricoles

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République de Madagascar
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
Coût total du projet:	56,4 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	11,45 millions de DTS (équivalent approximativement à 18,7 millions d'USD)
Montant du don du FIDA:	0,32 million de DTS (équivalent approximativement à 515 000 USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Cofinanceurs (en parallèle):	Union européenne Banque africaine de développement (BAfD) Banque mondiale
Montant du financement parallèle:	Union européenne: 10,3 millions d'USD BAfD: 8,2 millions d'USD Banque mondiale: 9,3 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Prêts et don à des conditions particulièrement favorables - financement parallèle
Contribution de l'emprunteur:	6,7 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	2,7 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Directement supervisé par le FIDA

Proposition de prêt et de don à la République de Madagascar pour le projet d'appui aux organisations professionnelles et aux services agricoles

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. En 2006, Madagascar se situait au 143^{ème} rang parmi les 177 pays classés selon l'indicateur du développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), alors qu'il occupait la 150^{ème} place en 2004, ce qui est révélateur de l'impact des réformes récentes. La superficie du pays est de 580 000 km² et la population, qui a doublé entre 1975 et 2000, est actuellement estimée à 19,6 millions d'habitants, dont 85% vivent en milieu rural. L'agriculture, qui représente 27% du produit intérieur brut, emploie 85% des familles.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République de Madagascar un prêt d'un montant de 11,45 millions de DTS (équivalant approximativement à 18,7 millions d'USD) à des conditions particulièrement favorables et un don d'un montant de 320 000 DTS (équivalant à 515 000 USD), en vue de contribuer au financement du projet d'appui au renforcement des organisations professionnelles et aux services agricoles (projet AROPA).

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la République de Madagascar au titre du SAFP est de 37,2 millions d'USD sur les trois ans du cycle SAFP 2007-2009. Il s'agit du deuxième des deux prêts devant être accordés au titre du cycle actuel.

Corrélation avec les approches nationales sectorielles ou d'autres instruments de financement conjoints

4. Début 2008, dans le cadre du Plan d'action Madagascar (MAP), le pays a formulé une approche sectorielle de l'agriculture intitulée Programme sectoriel agricole (PSA) qui se compose de plusieurs sous-programmes opérationnels dont l'un, portant sur les services agricoles, est cofinancé par plusieurs organismes donateurs (Union européenne, Banque africaine de développement [BAfD] et Banque mondiale). Le projet, qui s'inscrit dans le cadre du sous-programme en question, vise à renforcer les organisations paysannes (OP) et à entreprendre des activités qui complètent, sur le plan géographique, les interventions d'autres donateurs, tout en tirant parti de la valeur ajoutée du FIDA.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

5. Le pays a atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE) le 4 octobre 2004. Les allègements de dette accordés par les créanciers multilatéraux dans le cadre de l'Initiative PPTTE renforcée se montent à 357 millions d'USD, pour une dette totale de 3,053 milliard d'USD. Depuis 1979, le FIDA a financé 12 projets à Madagascar, pour un montant total de 137,7 millions d'USD.

Flux de fonds

6. Au cours des neuf années d'exécution du projet, les fonds du FIDA seront acheminés par l'intermédiaire d'un compte spécial libellé en dollars des États-Unis. Des représentants du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) et de la Direction de la vulgarisation agricole et de l'appui aux organisations de producteurs (DVAAOP) seront habilités à gérer et à utiliser ce compte spécial, à

partir duquel les fonds seront virés sur les comptes du projet et des sous-projets libellés en ariary ouverts dans chacune des régions couvertes.

Modalités de supervision

7. Le projet sera supervisé directement par le FIDA et les partenaires de cofinancement, à savoir l'Union européenne, la BAfD et la Banque mondiale.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

8. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

9. Les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects du financement du FIDA qui ont trait à la gouvernance: i) placé sous l'autorité du MAEP, le projet sera géré par la DVAAOP au niveau national, les Chambres d'agriculture au niveau régional et les centres de services agricoles (CSA) au niveau local; ii) un comité de pilotage national et des comités locaux seront mis en place.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

10. Conformément à la politique du FIDA en matière de ciblage, la population visée par le projet se compose pour l'essentiel de 75 000 familles rurales pauvres membres de 1 000 organisations agricoles au niveau local, de leurs fédérations au niveau régional¹ et de six organisations faïtières au niveau national². Il s'agit notamment de petits exploitants agricoles ne possédant que peu ou pas de terre, de ménages souffrant d'un déficit nutritionnel, de femmes et de jeunes, qui seront encouragés à constituer des organisations.

Méthode de ciblage

11. Le projet AROPA couvrira cinq régions choisies en accord avec le MAEP à partir de critères précis, parmi lesquels la pauvreté rurale, la densité de population et le degré d'organisation des agriculteurs. La première année de la première phase, il interviendra dans quelques districts des régions de Anosy (élargissement des résultats positifs du projet de mise en valeur du Haut Bassin du Mandraré) et de Haute Matsiatra (où il existe une forte implantation d'organisations paysannes). La deuxième année, le projet sera progressivement étendu aux régions avoisinantes de Androy et Ihorombe et, la troisième, à celle de Amoron'i Mania (viendra s'y ajouter la région de Bongolova, dès confirmation du cofinancement de la BAfD).

Participation

12. Le projet donnera un élan à la production agricole en aidant les agriculteurs à devenir membre d'associations d'exploitants et d'organisations tout au long de la chaîne de valeur. Les organisations d'exploitants aideront leurs membres en faisant valoir leurs demandes de services au niveau des CSA et mobiliseront des prestataires afin d'assurer la fourniture des services requis. Le Fonds de développement agricole (FDA) et le Fonds régional de développement agricole (FRDA) financeront alors les services et investissements nécessaires par le canal de différents guichets.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

13. Le but du projet est de renforcer les organisations paysannes afin d'améliorer la production agricole et d'accroître les revenus des familles rurales. Les objectifs spécifiques sont les suivants: i) renforcer les capacités des agriculteurs et de leurs

¹ Organisations paysannes, organisations professionnelles agricoles et organisations faïtières d'agriculteurs.

² Fikambanana Fampivoarana ny Tantsaha (Association pour le progrès des paysans), Syndicat des organisations agricoles, organisations d'agriculteurs Koloharena, Fédération chrétienne des agriculteurs malgaches/Coalition des agriculteurs de Madagascar et chambres d'agriculture (*Tranoben Tantsaha*).

organisations afin de mieux les intégrer dans l'économie; ii) faciliter l'accès des producteurs aux services en conciliant offre et demande, grâce à l'intermédiation des CSA; et iii) accroître le niveau de production par la mise en place, par le biais du FDA/FRDA, de mécanismes financiers répondant à la demande de services.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

14. Les activités du projet AROPA contribueront à la diversification de l'économie rurale et à la réduction de la pauvreté, comme le prévoit le MAP. Une fois achevé, le projet devrait avoir permis aux organisations et fédérations d'exploitants de fournir des services à leurs membres et de renforcer les chaînes de valeur. En outre, le projet aidera le gouvernement à finaliser et mettre en œuvre une approche sectorielle pour l'agriculture.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

15. Les objectifs stratégiques du FIDA à Madagascar s'inspirent du MAP, du PSA et des grandes stratégies sectorielles pour le développement rural. Ainsi, l'appui du FIDA s'organise-t-il autour de trois objectifs stratégiques: i) améliorer la gestion des risques et réduire la vulnérabilité des populations rurales pauvres en les aidant à obtenir un meilleur accès aux ressources et aux services; ii) accroître les revenus par une diversification de l'activité agricole et une promotion de l'entreprenariat rural; et iii) professionnaliser les petits exploitants et leurs organisations en vue de les associer plus étroitement au développement économique et à la concertation. Le projet AROPA répond spécifiquement à ce troisième objectif.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

16. Le projet a été conçu selon les six axes prioritaires du développement rural: i) sécurisation des droits fonciers; ii) amélioration de l'accès au financement à peu de frais dans les zones rurales; iii) lancement d'une révolution verte durable; iv) promotion d'activités à orientation commerciale; v) diversification des activités en milieu rural; et vi) accroissement de la valeur ajoutée du secteur agricole et promotion de l'industrie agroalimentaire.

Harmonisation avec les partenaires du développement

17. Conformément aux stratégies nationales, le projet AROPA s'efforcera d'instaurer des partenariats et des complémentarités opérationnelles avec d'autres projets ou interventions de donateurs. Des partenariats ont été spécifiquement mis en place pour le projet: en matière d'assistance technique avec l'Union européenne (10,3 millions d'USD); dans le domaine des infrastructures avec la BAfD (8,2 millions d'USD) et avec la Banque mondiale (9,3 millions d'USD).

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

18. Le projet AROPA comporte quatre composantes: i) création d'organisations professionnelles et professionnalisation des producteurs (15,5%); ii) intermédiation et développement des services agricoles (17,2%); iii) financement de la production et des services (63,3%); et iv) politiques nationales en matière de services et d'organisations faitières (4%).

Catégories de dépenses

19. Les quatre catégories de dépenses sont les suivantes: équipements et véhicules; fonds de développement agricole; formation et renforcement des capacités; et dépenses de fonctionnement.

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

20. Dans le cadre de la mise en œuvre du sous-programme national en faveur des services agricoles (CSA et FDA/FDRA), le projet sera mené selon une approche participative souple, toutes les interventions étant conçues en fonction de la demande sur le terrain. L'appui, les services consultatifs et la mise en œuvre seront confiés à des prestataires de services et des ONG.

Responsabilités en matière d'exécution

21. L'organisme d'exécution du projet est le MAEP. Au niveau national, la gestion du projet sera assurée par la DVAAOP du MAEP. Au niveau régional, les TT seront les opérateurs principaux. Au niveau des districts et au niveau local, le projet fera appel à la structure simple et décentralisée des CSA, au sein desquels les organisations paysannes assumeront un rôle majeur.

Rôle de l'assistance technique

22. Le projet bénéficiera de l'assistance d'experts techniques et d'organismes spécialisés nationaux et internationaux. Durant la première phase, un groupe de trois organismes agricoles apportera son appui pour le lancement des activités et le renforcement des TT. Ces organismes sont des ONG expérimentées spécialisées dans l'appui aux organisations paysannes et apportent déjà leur assistance au projet sur les CSA financé par l'Union européenne. Le lancement du projet AROPA devrait intervenir dans les six mois suivant l'approbation du Conseil d'administration, comme ce fut le cas pour les projets antérieurs du FIDA dans le pays.

Situation des principaux accords d'exécution

23. Le projet comportera trois phases successives: une phase pilote initiale de trois ans, une deuxième phase de développement et de consolidation et une troisième phase de préparation à la fin de l'appui au projet. Compte tenu des incertitudes régnant en matière institutionnelle, la première phase pilote revêt un caractère essentiel (la coordination et le suivi étant assurés par un organisme agricole dans chaque région). Ceci permettra le lancement des activités selon un calendrier suffisamment souple pour tenir compte des principaux problèmes répertoriés (mise en place du FRDA, capacités des TT et réforme du MAEP).
24. Les indicateurs de déclenchement de la deuxième phase feront l'objet d'un examen lors de la mission d'évaluation interphases, la troisième année. Ces indicateurs, fixés pour chaque région, sont les suivants: i) capacités opérationnelles des TT et de leur secrétariat technique permanent (audit des ressources humaines); ii) appui apporté par les services régionaux d'appui aux organisations de producteurs (SRAOP); iii) nombre et qualité des services fournis par l'intermédiaire des CSA; iv) nombre d'organisations paysannes bénéficiant d'un appui; et v) évaluation externe du prestataire de services régional. Les indicateurs de déclenchement de la troisième phase seront définis par la mission d'évaluation interphases.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

25. Le coût total du projet est de 56,4 millions d'USD sur neuf ans. Le FIDA assurera le financement d'un prêt de 18,7 millions d'USD et d'un don de 515 000 USD (34%); le gouvernement apportera 6,7 millions d'USD (12%); les bénéficiaires contribueront à hauteur de 2,7 millions d'USD (4,7%); la BAfD fournira 8,2 millions d'USD (14,5%); l'Union européenne 10,3 millions d'USD (18,5%) et la Banque mondiale 9,3 millions d'USD (16,5%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du projet

26. Les principaux avantages seront les suivants: i) renforcement des capacités en matière de développement durable des systèmes d'exploitations agricoles et de conservation des ressources naturelles de 1 000 organisations professionnelles (OP/organisations paysannes faitières ([OPF]/TT) implantées dans les régions de mise en œuvre du projet; ii) amélioration de l'accès des populations rurales pauvres (75 000 familles) aux services agricoles grâce à un appui aux CSA dans le domaine de la garantie des revenus des petits exploitants sur le long terme et l'amélioration de la durabilité de leur base productive; et iii) amélioration de l'accès des populations rurales pauvres aux services financiers par l'intermédiaire du FDA et du FDRA, en renforçant les capacités des bénéficiaires grâce à une formation et à l'adaptation des services techniques et financiers aux besoins de la population rurale.

Viabilité économique et financière

27. La présente analyse a étudié les deux principaux types d'avantages du projet: i) **augmentation du revenu annuel des familles bénéficiaires**. Sur la base des données relatives au niveau de vie, il a été calculé que, sur la durée du projet, le revenu des familles bénéficiaires devrait doubler; et ii) **création directe d'emplois par les prestataires de services et les OP**. La conclusion est que le potentiel des différentes activités et sous-secteurs bénéficiant de l'appui du projet permettra la création d'un certain nombre d'emplois offrant une rémunération élevée. Le taux de rentabilité économique s'élève à 32%

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

28. Le système d'information sera structuré à trois niveaux: i) au niveau national, le réseau des CSA centralisera les informations générées par les centres régionaux et gèrera une base de données nationale et un site Web consacré au projet et au marché des services agricoles. Le réseau, qui sera doté de matériel de traitement de l'information et de communication, sera basé au siège national des TT; ii) au niveau régional, les TT posséderont chacune un centre d'information sur l'agriculture; et iii) les CSA joueront également un rôle dans le renforcement des capacités des organisations professionnelles du district en matière de communication et de diffusion de l'information. En outre, l'équipe chargée du réseau assurera la synthèse de l'ensemble des savoirs en vue de leur archivage et de leur diffusion.

Innovations en matière de développement

29. Le projet s'appuiera sur les approches novatrices suivantes: i) organisation des agriculteurs au sein d'associations locales, fédérées aux niveaux régional et national; ii) fourniture de services par le canal des CSA, ce qui contribuera à concilier l'offre et la demande; iii) financement des demandes des associations d'exploitants par le biais du FDA; et iv) appui à ces organisations en vue de leur mise en relation au plan international avec des réseaux de portée mondiale.

Approche d'élargissement

30. Le projet AROPA fait partie d'un programme national de services agricoles (implantation de CSA dans l'ensemble des régions), qui lui-même s'inscrit dans le cadre du PSA adopté lors de la table ronde des donateurs réunie le 9 juin 2008 à Madagascar.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

31. Les principaux risques du projet portent sur les éléments suivants: i) problèmes liés à la mise en œuvre opérationnelle des CSA et des FDA/FDRA et à l'acceptation de ceux-ci par les techniciens et les utilisateurs bénéficiaires; ii) manque de volonté des donateurs à assurer la complémentarité des interventions (thématiques et

territoriales); iii) insuffisance de la prise en charge et de la participation des groupes et des organisations professionnelles agricoles/OPF au pilotage des approches de développement proposées; iv) capacités insuffisantes des partenaires au projet par rapport aux responsabilités qui leur seront confiées; et v) risque d'une inflation incontrôlée.

Classification environnementale

32. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été classé en catégorie B, dans la mesure où il est peu probable qu'il ait un quelconque impact négatif important sur l'environnement. Une évaluation environnementale complète n'est donc pas nécessaire.

K. Durabilité

33. La durabilité du programme fait partie intégrante de l'objectif du projet, puisque ce dernier apportera un appui à des organisations paysannes qui existent déjà. Ainsi, ces associations se trouveront-elles renforcées et continueront à exister une fois le projet achevé.

II. Instruments juridiques et autorité

34. Un accord de financement entre la République de Madagascar et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié figurent en annexe au présent document.
35. La République de Madagascar est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
36. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

37. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République de Madagascar un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à onze millions quatre cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (11 450 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} mars 2048 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Madagascar un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à trois cent vingt mille droits de tirage spéciaux (320 000 DTS) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié

(Négociations conclues le 3 juillet 2008)

Charte de partenariat

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar (le Gouvernement) s'engage à signer une Charte de partenariat avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers du sous-programme "services aux agriculteurs" du MAEP au plus tard dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'accord de financement.

Suivi et évaluation

2. Le suivi-évaluation sera adapté à l'organisation du projet et sera mis en œuvre à trois niveaux avec une participation des organisations paysannes de base:
 - a) au niveau national par le comité national d'orientation et de suivi (COS);
 - b) au niveau des régions par les comités de pilotage (COPILO); et
 - c) au niveau des districts par les CSA.
3. Le système de suivi-évaluation global du projet s'articulera entre les cellules techniques des CSA, les instances régionales et nationales, et les informations et analyses transmises permettront de rendre compte des avancées du projet auprès des COPILO et du COS, qui ajusteront les stratégies en fonction de la réflexion critique alimentée par ces données.
4. Le projet mettra en place un système de suivi-évaluation conforme au système de gestion des résultats et de l'impact du FIDA, au cadre d'amélioration de la qualité/d'assurance qualité (facteurs clés de réussite/modèle d'évaluation de la maturité) du FIDA et aux normes du Gouvernement, pour suivre la mise en œuvre des activités et mesurer l'impact du projet. La démarche sera participative: il appartiendra donc aux acteurs du projet d'identifier les indicateurs qu'ils retiennent comme plus pertinents et objectifs. Ces indicateurs devront être en nombre réduit et simples à mesurer.

Manuels

5. Une fois les manuels soumis au FIDA pour avis et commentaires, la Direction de la vulgarisation agricole et de l'appui à l'organisation de producteurs du MAEP (l'Agence d'exécution du projet) les finalisera et les soumettra au MAEP (l'Agent principal du projet) pour approbation.

Assurance du personnel du projet

6. Le personnel du projet est assuré contre les risques de maladie et d'accident selon la réglementation en vigueur sur le territoire du Gouvernement.

Recrutement

7. La sélection du personnel du projet pourra être confiée à un bureau spécialisé en recrutement et se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Gouvernement, excluant toute discrimination, et sur la base de contrats à durée déterminée renouvelables. Le coordonnateur du projet sera issu de la fonction publique et affecté au projet. Le recrutement des cadres principaux du projet, à savoir le comptable national, le responsable du suivi-évaluation et l'assistant technique national et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat seront décidés en accord avec le FIDA. Le personnel du projet sera soumis à des évaluations de performance organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur affectation en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire du Gouvernement.

Égalité

8. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Gouvernement. Cependant, le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du projet.

Fraude et corruption

9. Le Gouvernement portera sans délai à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude ou de corruption en relation avec l'exécution du projet.

Suspension

10. Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte de don, quand l'un des faits suivants se produit:
 - a) À la date prévue d'entrée en vigueur de l'accord de financement ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord de financement n'a pas pris effet.
 - b) Les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles dans des conditions satisfaisantes pour le FIDA.
 - c) Le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le projet ont été portées à son attention et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA.
 - d) Les manuels, ou l'une de leurs dispositions, ont été suspendus, résiliés en tout ou partie, ou ont fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le projet.

Suspension en cas de manquement du Gouvernement en matière d'audit

11. Le FIDA suspendra le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte de don s'il n'a pas reçu les rapports d'audit dans les six mois suivant le délai de six mois prévu dans l'accord de financement.

Conditions préalables aux décaissements du prêt

12. a) Le prêt ne sera décaissé, sur l'ensemble des catégories, qu'une fois les conditions suivantes satisfaites:
 - i) Le programme de travail et budget annuel pour la première année a été dûment approuvé par l'Agent principal du projet et par le FIDA.
 - ii) Les manuels ont été préparés et soumis au FIDA.
- b) Aucun retrait ne sera effectué au titre de la catégorie fonds de développement agricole avant que le Gouvernement n'ait soumis au FIDA un projet de Charte de partenariat entre les partenaires techniques et financiers du sous-programme "services aux agriculteurs" du MAEP.

Décaissement du don

13. Le décaissement du don n'est soumis à aucune condition.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

14. L'accord de financement entrera en vigueur une fois que les conditions préalables suivantes auront été satisfaites:
 - a) Un avis juridique favorable, délivré par l'autorité compétente sur le territoire du Gouvernement, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis par le Gouvernement au FIDA.

- b) La stratégie de services du sous-programme "services aux agriculteurs" du MAEP a été validée par la plateforme CSA/FDA.
- c) Le COS a été créé par arrêté ministériel du MAEP.
- d) Le compte spécial et le compte de projet ont été ouverts et les fonds de contrepartie y ont été déposés.
- e) Le personnel clé du projet, à savoir le coordonnateur, le comptable national et le responsable du suivi-évaluation, ont été sélectionnés.

Principaux documents de référence

Disponible sur DVD Project Life File AROPA + QE website:

[HTTP://WORKSPACES/QEPILOT/PF/MDG/DEFAULT.ASPX](http://WORKSPACES/QEPILOT/PF/MDG/DEFAULT.ASPX)

Documents de référence pour le pays

Plan d'action Madagascar 2012

Programme National de Développement Rural (PNDR 2006)

Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP)

Documents de référence pour le FIDA

1. COSOP Madagascar
2. Cadre Stratégique FIDA 2007 - 2010
3. Exposé de Stratégie Régionale FIDA Afrique Orientale et Australe
4. Ciblage: Atteindre les Ruraux Pauvres
5. Stratégies: Finance Rurale / Entreprises rurales / Innovation / Gestion des Savoirs
6. Facteurs clé de succès
7. Key issues for IFAD in Eastern and Southern Africa
8. Structure and Operation of a Performance-Based Allocation System
9. Private sector : Development and Partnership Strategy

Mission d'identification

10. Aide mémoire définitif de la mission d'identification
11. Rapport d'Identification (juillet 2007)

Mission de formulation (Novembre 2007)

12. Cadre de formulation du projet (sept 2007)
13. Note méthodologique de formulation (août 2007)
14. Termes de Références de la mission de formulation (sept 2007)
15. Calendrier de la mission de formulation (oct-nov 2007)
16. Résumé exécutif du rapport principal de formulation (nov 2007)
17. Rapport principal de formulation (nov 2007)
18. DT1: Comp. 1 - Appui à la politique nationale de services aux producteurs
19. DT2: Comp. 2 - Appui à la structuration des OPF régionales et de leurs réseaux locaux
20. DT3: Comp. 3 - Développement de mécanismes d'intermédiation et de marchés de services
21. DT4: Comp. 4 - Accès au financement du développement et des services agricoles
22. DT5: Coûts du projet et analyse économique-financière
23. DT6: Suivi-évaluation et information/communication

Études préparatoires à la mission de pré-évaluation (Janvier – Mai 2008)

24. Typologie et chiffrages des activités appuyées par les CSA
25. Évaluation participative de l'expérience des 6 CSA pilotes - MAEP/SACSA
26. Compléments d'analyses régionales
27. Contribution à l'élaboration d'une note cadre de stratégie de services aux agriculteurs
28. Réflexions sur la structuration des OP
29. Présentation PowerPoint du projet AROPA
30. MAEP/FIDA – FDA et FRDA

Mission de pré-évaluation (Mai 2008)

31. Termes de Références de la mission de pré-évaluation (mai 2008)
32. Calendrier de la mission de pré-évaluation (mai 2008)
33. Résumé exécutif du rapport principal de pré-évaluation (mai 2008)
34. Rapport principal de pré-évaluation (mai 2008)
35. DT1 : Appui à la structuration des OPF régionales et de leurs réseaux locaux
36. DT2 : Développement de mécanismes d'intermédiation et de marchés de services
37. DT3 : Accès au financement du développement et des services agricoles

- 38. DT4 : Appui à la politique nationale de services aux producteurs
- 39. DT5 : Coûts du projet et analyse économique-financière
- 40. DT6 : Suivi-évaluation et information/communication

ACTEURS

Mission de design

Documents Groupe de travail CSA/FRDA

- 41. Synthèse groupe de travail
- 42. Contribution AFDI
- 43. Notes sur FRDA
- 44. Propositions note-cadre stratégies de services aux agriculteurs
- 45. Contribution DGAEP
- 46. Contribution UPDR
- 47. Notes sur FRDA de l'UPDR
- 48. Notes sur CSA de l'UE
- 49. Fiche de poste coordonateur CSA
- 50. Règlement intérieur CSA
- 51. Commentaires du Gouvernement sur la préparation du projet AROPA

Comité de révision technique du FIDA

- 52. Reviewers' Recommendations Note
- 53. TRC Panel Agenda
- 54. TRC Panel Report (with comments from the Division)

Bibliographie relative a Madagascar

Agriculture

- 55. Site internet du MAEP: www.maep.gov.mg (disponible hors connexion)
- 56. Site internet du MALAGA-SIE (Système d'Info Économique sur les Filières Agro-alimentaires): www.cite.mg/siemembre/accueil.htm (disponible hors connexion)
- 57. Informations sur la filière riz: présentation de la filière; 2004; Résumé thèse Louis Bockel
- 58. Présentation de l'agriculture malgache

Documents sur OP/OPF/OPA/TT

- 59. AFDI Mission d'appui de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agricultures Françaises à l'opérationnalisation du réseau des Tranoben'ny Tantsaha | 1 - 2 |
- 60. MAEP-TRANOBEN'NY TANTSAHA: Rapport de l'atelier II: Renforcement institutionnel des OPF et des plateformes paysannes malgaches (avril 2007)
- 61. Rapport d'atelier FIDA Renforcement institutionnel des OPF et des plateformes paysannes malgaches
- 62. (novembre 2006)
- 63. MAEP-DGDR-PPdA - Etat des lieux des OPA et OP de Madagascar (octobre 2002)
- 64. Réseau Syndical des OA de Madagascar: Quelles relations entre OP et les pouvoirs publics, services agricoles, collectivités locales, secteur privé? (juin 2004)
- 65. InterCoopération/SAHA - Mouvements Paysans à Madagascar (mai 2001)
- 66. MAEP - Analyse des OP et OPA (2001)
- 67. MAEP - Professionnalisation des OP du projet BV Lac Alaotra
- 68. Formation sur la circulation de l'information dans les OP - Projet BV Lac
- 69. Analyse processus de concertation à Madagascar
- 70. Diagnostic Institutionnel à Madagascar
- 71. Sensibilisation à la formation de groupement: programme d'appui aux filières vivrières Mananjary
- 72. Action de soutien continu au OPA de Madagascar
- 73. MAEP - Renforcement des capacités des Associations des Usagers de l'Eau
- 74. Évaluation projet d'appui à la Maison du petit élevage
- 75. BVLAC - Professionnalisation des producteurs

Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Hypothèses
<p>1. OBJECTIF GENERAL DU PROJET Renforcer les organisations professionnelles agricoles pour améliorer les revenus et réduire la vulnérabilité des petits producteurs en facilitant l'accès à une offre de services agricoles adaptée à leurs besoins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Amélioration de la production agricole dans les districts retenus des 5 régions d'intervention (dont 1 en partenariat avec la BAD) . Augmentation des revenus par famille dans ces districts et régions . Conditions de vie des familles (indicateur sociaux nationaux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité et volonté politique du Gvt • Adhésion des groupes-cibles et OP
<p>2. OBJECTIFS SPECIFIQUES</p> <p>1. Professionaliser les organisations de producteurs de façon à améliorer leurs compétences techniques en vue de la valorisation durable des systèmes d'exploitation et de leur intégration dans l'environnement économique</p> <p>2. Faciliter l'accès des producteurs à une offre de services agricoles adaptée à leurs besoins, avec la mise en place de mécanismes d'intermédiation (CSA) facilitant la rencontre de la demande et de l'offre de services</p> <p>3. Améliorer le niveau de production et de commercialisation dans le cadre de filières prioritaires, par la mise en place de mécanismes financiers permettant aux producteurs d'accéder à des ressources pour le financement des services agricoles et des activités productives (FDA/FRDA/IMF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Elaboration et mise en œuvre d'une politique nationale et d'un programme d'appui aux services agricoles (RIMS 2nd niveau) . Nombre CSA opérationnels (12) (RIMS 2nd niveau) . Nombre d'OP renforcées (RIMS 2nd niveau) . % des OP bénéficiant directement des appuis des TT et OPF/OPA . % d'augmentation production par filière (RIMS 2nd niveau) . % des OP et familles bénéficiant d'appuis (RIMS 2nd niveau) . % OP et familles ayant accès aux FRDA (RIMS 2nd niveau) . % des OP et familles ayant accès aux équipements productifs collectifs et infrastructures d'accompagnement (niveau local et du district) 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté des OPA de répondre aux besoins de services des producteurs • Appui aux OPF/TT • Promotion par les FRDA et IMF de produits financiers pour le financement des services et des activités • Environnement juridique et financier favorable au développement du secteur
<p>3. RESULTATS ACTIVITES</p> <p>COMPOSANTE 1- Appui à la structuration des OP et à la professionnalisation des producteurs</p> <p><i>Résultat 1:</i> La structuration professionnelle des producteurs et de leurs organisations locales sont renforcées en vue de leur faciliter l'accès à des services permettant d'augmenter la production et d'accéder aux marchés.</p> <p><i>Résultat 2:</i> L'appui à la structuration de la demande paysanne de services est assuré en intégrant les producteurs les plus pauvres et vulnérables.</p> <p><i>Résultat 3:</i> Le renforcement des capacités et l'appui à la maîtrise d'ouvrage des OP sont développés au niveau local et du district.</p> <p><i>Résultat 4:</i> Les organisations professionnelles de producteurs sont structurées au niveau régional (TT, OPF) et participent au dialogue national sur le développement des filières et des stratégies régionales agricoles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Nb d'OP renforcées au niveau local et du district (RIMS 1er niveau) . Nb d'OP nouvelles créées (>100) (RIMS 1er niveau) . Nb d'OP siégeant dans les Comités paritaires régionaux/Comités de pilotage (COPILOs) Bénéficiaires directs : 75 000 EAF, . Nb de producteurs défavorisés (femmes, jeunes, pauvres) (> 30%) . Idem siégeant dans instances décisions OP (> 30% des membres) . Nb d'ateliers de formation et voyages d'études et échanges (40) . Nb d'ateliers de travail entre OP/OPF/TT/acteurs des filières (10) . Nb d'OP/OPF/TT aux instances nationales et internationales . Nb de filières structurées (10) et interprofessions (5) Bénéficiaires directs : 1000 OP et groupements . Mise en place effective et opérationnelle COPILO/OP et TTR (5) . Système de S&E en place au niveau régional . Ateliers de formation du personnel TT et COPILO (41) 	<ul style="list-style-type: none"> . Clarification des rôles et responsabilités des TT et OPF . Représentativité des Comités paritaires régionaux et des OPF/TT . Existence d'une volonté associative ? . Compétence des opérateurs d'appui . Synergie avec autres projets de bailleurs . Volonté participative du GVT/MAEP
<p>COMPOSANTE2- Développement de l'intermédiation et des marchés de services agricoles</p> <p><i>Résultat 1:</i> Des diagnostics et stratégies de développement des services sont élaborés à la base, avec identification des filières et services prioritaires permettant d'orienter les producteurs et leurs OP vers les productions les plus profitables.</p> <p><i>Résultat 2:</i> L'offre de services aux producteurs (prestataires et opérateurs) est identifiée au niveau local et du district, renforcée et contractualisée dans le cadre de marchés de services.</p> <p><i>Résultat 3:</i> Des mécanismes d'intermédiation et plateformes d'échange et d'information s'appuyant sur des supports nouveaux (CSA) ou existants sont installées pour faciliter la mise en relation des producteurs et OP avec les prestataires de services (PSE).</p> <p><i>Résultat 4:</i> Des outils d'information et de communication sont mis à la disposition des producteurs et OP usagers des plateformes/CSA, pour le développement de techniques innovantes et leur intégration dans l'environnement économique local.</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Nb de diagnostics, ciblage et identification de filières prioritaires (5 au niveau régional et 12 au niveau des districts) . Stratégie de développement élaborée par district (12) . Nb de campagnes de sensibilisation (3 sur 1e-2e années du projet) . Nb de contrats de prestations de services signés entre OP/OPA et prestataires de services PSE . Nb de PSE formés et agréés (150) . Nb sessions/ateliers régionaux et districaux formation (60) et de concertations inter-régionales OP (9) . Nb OP adhérentes à des filières et IP (> 50%) (RIMS 1er niveau) . Nb d'appuis non financiers octroyés (par type) . Nb total d'emplois créés (4000 (hyp. haute) (RIMS 2nd niveau) . Nb de plateformes opérationnelles/ CSA (12) (RIMS 2nd niveau) . Nb d'OP couvertes par les plateformes (> 50% du total) . Nb sessions formation personnel CSA (12) . Nb OP touchées par actions d'information . Nb d'emplois créés par les OP (1500 à 2000) (RIMS 2nd niveau) . Nb membres d'OP alphabétisés (> 5000) (RIMS 1er niveau) 	<ul style="list-style-type: none"> • Compétence et qualité des opérateurs d'appui et ONG • Participation DRDR et GTDR • Compétence et motivation du personnel des opérateurs d'appui et ONG • Nb de PSE agréés suffisant • Prestataires de service ont les capacités requises et la volonté de renforcer leurs capacités • Mise en œuvre effective du programme CSA/FDA par le MAEP • Budgétisation fonctionnement annuel CSA • Pérennité des CSA ? • Mise en réseau système d'information (SIRSA et autres) et de S&E

	<ul style="list-style-type: none"> . Taux de décaissement FRDA (100%) (RIMS 1er niveau) . Nb de centres d'information régionaux opérationnels (5) . Conventions avec institutions de R&D (FOFIFA, CTHT, GDMS) . Nb de voyages d'études/échanges (17) . Nb OP accédant aux outils d'information/communication (TIC) 	<ul style="list-style-type: none"> . Synergie avec institutions de R&D
<p>COMPOSANTE 3 – Appui au financement de la production et des services agricoles</p> <p><i>Résultat 1:</i> Des mécanismes de financement des services agricoles et des infrastructures et investissements productifs collectifs sont opérationnels (au travers du FDA/ FRDA et de l'extension des réseaux IMF) et accessibles aux petits producteurs et à leurs OP.</p> <p><i>Résultat 2:</i> Les OP, prestataires et opérateurs ont accès au financement du développement de leurs activités au travers des mécanismes financiers mis en place (FDA/FRDA, IMF).</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Nb de FRDA/CROA équipés et opérationnels (5 dont 3 en partenariat avec UE et BAD) (RIMS 2nd niveau) . Nb demandes services formulées par les OP satisfaites > 300 par an . Valeur du portefeuille FDA/FRDA mobilisé (RIMS 1er niveau) . Nb services et équipements productifs formulés/ financés / réalisés . Nb d'OP emprunteuses actives (> 500) (RIMS 1er niveau) . Nb de prestataires et opérateurs bénéficiaires (> 300) . Nb de nouveaux membres des IMF (> 1000) . Volume financements octroyés (par type) et taux de remboursement des crédits octroyés (> 95%) (RIMS 1er niveau) 	<ul style="list-style-type: none"> . Maîtrise de l'inflation . Mobilisation contrepartie . Couverture adaptée de l'implantation des réseaux d'IMF . Programmation PIP régionale et concertation projets des bailleurs . Intégration dans les PDR des régions d'intervention
<p>Composante 4 – Appui à la politique nationale de services aux agriculteurs</p> <p><i>Résultat 1:</i> Le cadre politique, institutionnel et financier de services aux producteurs est élaboré et opérationnalisé (PSA, CSA, FDA/FRDA).</p> <p><i>Résultat 2:</i> Les capacités de la DAOP et des SRAOP sont renforcées et des mécanismes de concertation et pilotage établis.</p> <p><i>Résultat 3:</i> Des outils de suivi-évaluation S&E et systèmes d'information de la politique nationale de services aux producteurs sont mis en place.</p> <p><i>Résultat 4 :</i> Les organisations paysannes faitières (OPF) et la TT participent, au niveau national, au développement de la politique de services aux producteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Note-cadre de politique services agricoles élaborée et appliquée . Nb d'études institutionnelles réalisées (12) . Nb d'ateliers de formation/échanges réalisés (12) . Portefeuilles du FDA et des FRDA programmés (5) . Comité paritaire d'orientation et de suivi (COS) opérationnel . Nb de sessions de formation méthodologique (30) . Nb d'ateliers d'échanges et de voyages d'études (9 au niveau national et 1 par an dans chaque région d'intervention) . Réseau inter-CSA opérationnel avec base de données et site web . Nb d'OP/OPF/TT siégeant dans le COS (> 35%) . Nb d'OP/OPF/TT renforcées au niveau national (100%) 	<ul style="list-style-type: none"> . Politique nationale et programme d'accès aux services par le GVT (MAEP) . Représentativité du COS paritaire . OP/ TT/OPF bien impliquées dans le suivi du projet . Reconnaissance effective par le GVT du rôle des TT et OPF